RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 08867
Numéro SIREN : 412 580 557
Nom ou dénomination : Abacus Conseil

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2023 sous le numéro de dépôt 29822

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
13 JUIN 2023
Sous le N° : 029822

ABACUS CONSEIL

Certifié Conforme à l'original par le gérant

S.A.R.L. au capital de 7 622.45 €

56, rue du Ruisseau
75018 PARIS

R.C.S PARIS B : 412 580 557

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
PROCES-VERBAL

DU 17 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix-sept mai à quatorze heures

Les associés de la société ABACUS CONSEIL se sont réunis au siège social, 56, rue du Ruisseau 75018 PARIS, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du gérant.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Anne-Sophie BEVIONE, gérante, associée, qui constate que sont présents :

- **Mademoiselle Paulette GODARD**
 propriétaire de 250 parts — 250 parts

- **Monsieur Michel SAILLANT**
 propriétaire de 125 parts — 125 parts

- **Elle-même**
 propriétaire de 125 parts — 125 parts

soit au total — 500 parts

Représentant la totalité du capital social.

Le Président déclare alors que tous les associés étant présents, ou représentés, l'assemblée est valablement constituée, apte à délibérer et peut prendre ses résolutions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'ordre de l'Assemblée est le suivant :

- **Rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022**
- **Approbation des comptes et affectation des résultats de cet exercice,**
- **Quitus à la gérance,**
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions passées entre la société et un gérant ou un associé,

- **Affectation des résultats,**
- **distribution de dividendes,**
- **Questions diverses,**

En outre, il a été décidé à l'unanimité que chaque Associé signerait le procès-verbal de l'Assemblée Générale. En conséquence, il n'est pas dressé de feuille de Présence.

Il met à la disposition de l'assemblée et dépose sur le bureau
à l'ordre du :

- **l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,**
- **le texte des résolutions proposées,**
- **un exemplaire de la lettre de convocation.**
- **le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et le rapport sur les conventions de l'article 50.**
- **le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée.**

Puis le Président rappelle que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, le bilan, le compte de résultats, l'annexe ainsi que le texte des résolutions ont été adressés aux associés non gérants plus de quinze jours francs avant la présente Assemblée et que, pendant ce même délai de quinze jours précédant l'Assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition au Siège Social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et en certifie l'exactitude.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la Gérance. Cette lecture terminée, Le Président ouvre la discussion.

Les associés discutent de l'ensemble des questions figurant à l'ordre du jour et chacun donne son avis sur ces questions.

Puis personne ne demandant plus la parole, Le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, les approuve tels qu'ils lui sont présentés et donne à la Gérance quitus plein, entier et définitif pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, décide que le **bénéfice** de l'exercice qui s'élève à **13 404.60 €** sera affecté ainsi qu'il suit :

- au poste « **Report à nouveau** » **13 404.60**

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération versée à la gérance au cours de l'exercice écoulé, telle que cette rémunération figure dans les comptes qui viennent d'être présentés.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITÉ.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-huit heures trente.

De tout ce que dessus il est dressé le présent procès verbal, lequel après lecture est signé par les Associés présents.

Paulette GODARD

BEVIONE Anne-Sophie

SAILLANT Michel

ABACUS CONSEIL

SARL au capital de 7 622.45 €

56, rue du Ruisseau
75018 PARIS

R.C.S. PARIS B : 412 580 557

RAPPORT DE GESTION

A L'ASSEMBLÉE GENERALE DU 17 MAI 2023

Madame, Monsieur,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle dans les conditions et délais prévus par la loi afin l'exercice clos le 31 Décembre 2022 ainsi que les Comptes, le Bilan et nos propositions d'affectation de résultats concernant le dit exercice.

Pour votre information, nous vous avons adressé avec le présent Rapport

- Le Bilan,
- Le Compte de résultats,
- L'annexe,
- le texte des résolutions que nous proposons à votre vote.

Les Comptes que nous vous soumettons, ont été établis, conformément aux stipulations du Plan Comptable Révisé.

Après constitution des amortissements selon les taux en usage dans notre profession, ces Comptes et ce Bilan font apparaître les résultats suivants

RÉSULTAT D'EXPLOITATION:	15 915 €
RESULTAT COMPTABLE:	13 405 €
RESULTAT FISCAL:	15 915 €

COMPTE RENDU DE GESTION

Notre situation étant stable et bénéficiaire, nous espérons continuer en ce sens durant le prochain exercice.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, décide que le **bénéfice** de l'exercice qui s'élève à **13 404.60 €** sera affecté ainsi qu'il suit :

- au poste « **Report à nouveau** » **13 404.60€**

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 / 7 / 1966

Nous vous informons qu'il n'y a pas eu de convention de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

RÉMUNÉRATION DE LA GERANCE

Nous vous proposons d'approuver la rémunération versée à la gérance au cours de l'exercice écoulé telle que cette rémunération figure dans les comptes et le bilan qui vous sont présentés.

Nous espérons que vous voudrez bien adopter les projets de résolutions que nous soumettons à votre vote.

La Gérance se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

LA GERANCE

ABACUS CONSEIL

S.A.R.L au capital de 7 622.45 €

56, rue du Ruisseau
75018 PARIS

R.C.S PARIS B : 412 580 557

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 17 MAI 2023

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2022

RESOLUTION RELATIVE A L'AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, décide que le **bénéfice** de l'exercice qui s'élève à **13 404.60 €** sera affecté ainsi qu'il suit :

- au poste « **Report à nouveau** » **13 404.60€**

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

N° 2065 - 2023

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
ABACUS CONSEIL	56, rue du Ruisseau
SIRET 41258055700038	75018 PARIS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal | 0 | Déficit

Bénéfice imposable à 15 % | 15915 | Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % | PV à long terme imposables à 19 % | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies* | Zone de restructuration de la défense, art. 44 *tordecies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies* | Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A | Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Société d'investissement immobilier cotée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n °2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom/Adresse — N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom/Adresse — N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé MACOMPTA.FR - www.macompta.fr

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:

OGA/OMGA — Viseur conventionné — (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	***Examen de conformité fiscale (ECF)***
	prestataire :
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	

Certifié conforme à l'original par le gérant

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

N2065BIS - 2023

Néant ☒

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS						
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e		
					f		
					g		
					h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j		
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*		

J — RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants (1)	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit. (2)	Année au cours de laquelle le versement a été effectué (3)	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits (4)	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Indemnités forfaitaires (7)	Remboursements (8)

K — DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L — CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M — CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Charges à payer	Montant
provision sur salaire	17778

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

N° 2033A - 2023
Néant ☐

Désignation de l'entreprise	ABACUS CONSEIL
Adresse de l'entreprise	56, rue du Ruisseau 75018 PARIS

SIRET 41258055700038

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF			Brut	Amortissements – Provisions	Exercice N clos le 31/12/2022 Net
			1	2	3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014 1988	016	1988
	Immobilisations corporelles *		028 43597	030 38688	4909
	Immobilisations financières * (1)		040 14200	042	14200
		Total I (5)	044 59785	048 38688	21097
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	
	STOCKS Marchandises *		060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068 37966	070	37966
		Autres * (3)	072 8059	074	8059
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084 134386	086	134386
	Charges constatées d'avance *		092	094	
		Total II	096 180411	098	180411
		Total général (I + II)	110 240196	112 38688	201507

PASSIF			Exercice N NET
			1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120 7622
	Écarts de réévaluation		124
	Réserve légale		126 762
	Réserves réglementées *		130
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131)	132 105000
	Report à nouveau		134 29191
	Résultat de l'exercice		136 13405
	Subventions d'investissement		137
	Provisions réglementées		140
		Total I	142 155980
Provisions pour risques et charges		**Total II**	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156 90
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166 6526
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172 38911
	Produits constatés d'avance		174
		Total III	176 45527
		Total général (I + II + III)	180 201507

RENVOIS				
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199 7168		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Divers à réintégrer

Libellé	Montant
Pénalités, amendes fiscales et pénales	135

N° 2033C - 2023

Néant ☐

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

③

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABACUS CONSEIL

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	1988	412		414		416	1988		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430	25544	432		434	25544	436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	32064	452		454		456	32064		
	Matériel de transport	460	800	462		464		466	800		
	Autres immobilisations corporelles	470	10733	472		474		476	10733		
Immobilisations financières		480	14200	482		484		486	14200		
TOTAL		490	85329	492		494	25544	496	59785		

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	4204	522		524	4204	526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	24828	542	2328	544		546	27156
	Matériel de transport	550	800	552		554		556	800
	Autres immobilisations corporelles	560	10733	562		564		566	10733
TOTAL		570	40565	572	2328	574	4204	576	38688

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession* ④	Plus ou moins-values : Court terme* ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

N° 2033D - 2023

Néant ☐

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABACUS CONSEIL

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et en cours	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683	
Immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice (1)	982 Ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	33181
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	3996
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

N° 2033E - 2023

Néant ☐

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABACUS CONSEIL

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022 Données en nombre de mois : 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	166044
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	166044
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	81
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	81
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	28644
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	28644
IV – Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	137481
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF	117	137481

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono-établissement au sens de la CVAE, *cocher la case ci-contre*	020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	166044	Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	

Période de référence	024	01/01/2022	016	31/12/2022
Date de cessation				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

N2033F - 2023

Néant ☒

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

EXERCICE CLOS LE : 2022-12-31 N° SIRET : 41258055700038

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : ABACUS CONSEIL

ADRESSE (voie) : 56, rue du ruisseau

CODE POSTAL : 75018 VILLE : PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	0

I	**CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

II	**CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Néant [X]

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

EXERCICE CLOS LE : 2022-12-31 N° SIRET : 41258055700038
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : ABACUS CONSEIL
ADRESSE (voie) : 56, rue du ruisseau
CODE POSTAL : 75018 VILLE : PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	0